



Club Bio

Bio et transformation :

Quelles attentes et perceptions des consommateurs ?

Mardi 31 Mai 2022 - 10h30 à 12h30 - à distance



Distance

Intervenante



Ida FARTSI
Ingénieure-doctorante
ITAB

Votre contact pédagogique



Audrey LESTURGEON
Bio, Nutrition, Etiquetage,
Critt Agroalimentaire PACA
audrey.lesturgeon@critt-iaa-paca.com

Votre contact administratif



Laure DUPIN - 04 90 31 55 08
Laure.dupin@critt-iaa-paca.com

€ Tarifs

Adhérent 2022 : Gratuit

Non adhérent 2022 :
100€ HT/stagiaire (120€ TTC)

AGROALIMENTAIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° organisme de formation
93840083884

N° Datadock 0001409

Mise à jour le : 22/02/2022

Contexte

- La réglementation européenne Bio n'impose que très peu de contraintes sur les procédés de transformation appliqués aux produits Bio.
- Les consommateurs ont des croyances et des motivations qui forgent leurs représentations de ce qu'est un produit Bio.
- Comprendre la manière dont les consommateurs perçoivent la transformation dans le secteur de la Bio peut être intéressant dans le cadre du développement de produits.
- Diffusion des résultats issus de la thèse réalisée dans le cadre du RMT Actia TransfoBio, un réseau français regroupant des experts techniques sur des sujets liés à la transformation biologiques.

Programme

10h30 à 12h30

1. Quelles perceptions et attentes des consommateurs face aux produits Bio et transformés ?

Par Ida FARTSI, ITAB

- Quelques chiffres sur le marché Bio et les consommateurs.
- Les enjeux et problématiques de la compatibilité entre transformation et Bio.
- Méthode de collecte des données réalisées lors de la thèse.
- Attentes des consommateurs sur les produits Bio transformés : qu'est-ce qui influencent leurs perceptions ? Focus sur leurs représentations concernant la transformation : les procédés et la composition.
- Quelles limites des applications numériques comme Siga ?

2. Discussions et échanges

3. Actualités en Bio

Par Audrey LESTURGEON, Critt Agroalimentaire PACA



Inscription en ligne : [cliquez ici](#)

Conditions d'annulation :

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier).
Pour toute inscription annulée après le 20/05/2022, la totalité des frais sera due au CRITT agroalimentaire PACA.